

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 9 février 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Gérard GAZAY - Eric LE DISSES.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 002-1601/17/BM

■ Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire au titre de la réserve parlementaire pour la réfection des rues François Mauriac, Marius Olive et de la Traverse Barral à Marseille

MET 17/2571/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La rue François Mauriac située dans le 10^e arrondissement de Marseille, ainsi que la rue Marius Olive et la Traverse Barral dans le 9^e arrondissement, présentent des revêtements de chaussée qui se dégradent et sur lesquels il devient urgent d'intervenir afin de préserver la sécurité des usagers de la voie publique.

Il est ainsi prévu la réalisation de travaux consistant en la réfection de l'ensemble des revêtements de chaussée dégradés, avec rabotage préalable des anciennes couches de roulement et renforcement des structures des couches de base.

Le coût prévisionnel de ces opérations s'élève à 112 496,10 euros HT pour la rue François Mauriac, 149 999,22 euros HT pour la rue Marius Olive et 54 161,42 euros HT pour la Traverse Barral.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront prélevés sur l'autorisation de programme n° 2016129012, intitulée « Réhabilitation et renforcement de voirie – Marseille », approuvée par le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence le 15 décembre 2016 pour un montant de 75 millions d'euros.

Monsieur le Député des Bouches-du-Rhône, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, Guy Teissier, propose que soient allouées par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire des

**Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Février 2017**

subventions prélevées sur sa réserve parlementaire, pour la réalisation de chacun de ces aménagements. Ces subventions sont réparties comme suit :

- 9 000 euros HT pour la rue François Mauriac ;
- 20 000 euros HT pour la rue Marius Olive ;
- 20 000 euros HT pour la Traverse Barral,

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 7 février 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est décidé de réaliser la réfection des chaussées des rues François Mauriac (13010) et Marius Olive (13009), et de la traverse Barral (13009) à Marseille ;
- Que Monsieur le Député des Bouches-du-Rhône, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, Guy Teissier, propose que soient allouées par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire des subventions prélevées sur sa réserve parlementaire ;
- Qu'il convient donc de solliciter des subventions auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, et à signer tout document afférent, pour la réalisation de travaux de réfection sur des voies situées dans les 9° et 10° arrondissements de Marseille, telles que présentées ci-dessous :

- 9 000 euros HT pour la rue François Mauriac ;

Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Février 2017

- 20 000 euros HT pour la rue Marius Olive ;
- 20 000 euros HT pour la Traverse Barral,

Article 2 :

Les recettes seront constatés au Budget 2017 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :
Opération n° 2016129012 - Nature : 1321 – Fonction : 844 - Sous politique C 310

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN